



Décision de radiodiffusion CRTC 2007-187

Ottawa, le 18 juin 2007

Société Radio-Canada

Chetwynd et Fort St. John (Colombie-Britannique)

Demande 2007-0104-6, reçue le 23 janvier 2007

Avis public de radiodiffusion CRTC 2007-31

26 mars 2007

Entreprise de distribution de radiocommunication – renouvellement de licence

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion de l'entreprise de distribution de radiocommunication composée de CBCD-TV-2 Chetwynd et CBCD-TV-3 Fort St. John, pour la période du 1^{er} septembre 2007 au 31 août 2014. La licence sera assujettie aux **conditions** qui y sont énoncées.
2. Cette entreprise distribue, sous forme non codée, les émissions de CJDC-TV Dawson Creek.
3. Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de cette demande.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>